

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le huit juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Madame Nicole LOZÉ, Maire

Présents : BESTAZZONI Rodolphe, GARCIA Stéphane, PORTIER Jacqueline, Adjoint
COTTENCIN Bruno, DASI Olivier, LOISEAU Rémi, NEMOZ Michel, POIRAUD Séverine, ROULET Delphine

Excusés : BRABANT Amandine pouvoir à NEMOZ Michel
CHEVALIER Alexandra pouvoir à ROULET Delphine
DESCHAMPS Philippe pouvoir à DASI Olivier
GAUGRY Stéphane pouvoir à COTTEN Bruno
ROUSSEAU Sandrine pouvoir à LOZE Nicole

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PORTIER

DELIBERATION 25 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36. 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT JUST rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT JUST estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de **SAINT JUST soutient à l'unanimité des membres présents les demandes de l'AMF :**

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DELIBERATION 26 : Affirmation du soutien de la commune au Conseil Général et à son maintien dans l'organisation territoriale.

Le conseil municipal dument convoqué s'est réuni le 8 juillet en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Nicole LOZÉ

- Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales,
- Considérant les lois de décentralisation, notamment la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Considérant l'objectif général de la réforme présenté le 18 juin au conseil des ministres visant à anéantir le niveau de proximité et concentre les pouvoirs et moyens,
- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation,
- Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences,
- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes,
- Considérant que si le département était supprimé, les conséquences seront immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement et que les décisions aux projets les plus importants liés aux métropoles,

- Considérant que quel que soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement,
- Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses,

Le Conseil municipal réaffirme par 12 voix POUR et 3 Abstentions

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général,
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents,
- Le rôle essentiel du Conseil général du Cher en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités,
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale.

Il dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux.

Il s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France pour la défense de la libre administration des communes et des départements et des régions.

DELIBERATION 27 : Renouvellement du contrat de l'Employée communale à la cantine des écoles

Le contrat à durée déterminée de Madame Marie-Laure PAGET assurant les fonctions d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à la cantine du RPI Saint-Just/Soye en Septaine est arrivé à échéance le 4 juillet dernier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de ce contrat pour la rentrée scolaire de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renouveler ce contrat pour une durée hebdomadaire de 6h du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015 dans les termes identiques au précédent contrat.

Madame PAGET se verra donc renouveler son contrat à compter du 2 septembre pour assurer les fonctions d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à la cantine de Soye en Septaine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6h avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 309.

Un contrat sera établi en ce sens.

DELIBERATION 28 : Renouvellement du contrat de l'Employée communale à l'entretien des bâtiments

Le contrat à durée déterminée de Madame Marie-Christine ROUX assurant les fonctions d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à l'entretien des bâtiments communaux arrive à échéance le 15 août prochain.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renouveler ce contrat pour une durée de un an pour la période du 16 août 2014 au 15 août 2015 dans les termes identiques au précédent contrat.

Madame ROUX se verra donc renouveler son contrat à compter du 16 août pour assurer les fonctions d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à l'entretien des bâtiments communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15h avec une rémunération correspondant à l'indice majoré 309.

Un contrat sera établi en ce sens.

DELIBERATION 29 : SDE18- Proposition de participation à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz

Monsieur Stéphane GARCIA expose au conseil municipal qu'à compter 2016 il ne sera plus possible aux collectivités de bénéficier de tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz.

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher propose dans ce contexte, de constituer un groupement de commandes avec les communes et les communautés de communes intéressées de façon à obtenir les meilleurs prix de la part des fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la participation de la commune de Saint Just à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Madame la Maire informe les conseillers que la semaine dernière avec Mrs Rodolphe BESTAZZONI et Stéphane GARCIA, elle a reçu Mrs MEUNIER et COUDRAT de L'Union Nationale des Combattants du Département du Cher suite au problème du dimanche 27 avril.
Mme le maire précise que cet entretien s'est très bien déroulé, tout le monde a pu s'exprimer sans animosité et en toute convivialité.
Mme le maire souhaite vraiment que les relations soient à l'avenir très cordiales et exprime tout son respect à cette association.
- Madame le Maire informe l'assemblée que le jeudi 3 juillet les agents communaux ont découvert dans la poubelle de la salle des fêtes 3 ragondins.
Ils ont constaté une odeur terrible accompagnée de boule d'asticots.
Mme le Maire a pris contact avec le piégeur de ragondins de la commune qui n'a pas mesuré l'impact de cette situation.

Il est précisé que ce piégeur n'a pas suivi la ligne de conduite pour éliminer ces animaux et ce comportement est strictement interdit.

Les faits ont été dénoncés à la Fédération des Chasseurs.

- Monsieur Rodolphe BESTAZZONI expose à l'assemblée que la commission des travaux de voirie s'est réunie afin de définir les différentes zones à étudier dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).

Le PAVE est obligatoire pour les communes, il conditionne l'attribution des subventions d'Etat (DETR) qui en son absence ne peuvent être sollicitées.

5 secteurs ont été identifiés et 2 ont déjà été analysés.

Le PAVE devrait pouvoir être approuvé par le conseil municipal pour la fin de l'année en cours.

Concernant les projets en préparation, la sécurisation des abords de l'école et du stationnement du car scolaire est une priorité.

La commission a rencontré un spécialiste des questions de voirie et d'accessibilité qui prépare pour le mois de septembre une petite étude d'aménagement chiffrée.

Si cette dernière donne satisfaction à l'équipe municipale, elle servira pour élaborer les demandes d'aides financières, notamment dans le cadre du fonds de concours de Bourges Plus.

Autre projet à l'étude, l'installation d'un city-stade.

Ce type d'opération est susceptible de recevoir un concours financier de Bourges Plus par l'intermédiaire des fonds régionaux.

Toutefois, afin de pouvoir prétendre à cette aide, il serait souhaitable d'inclure cet équipement dans un projet plus global d'aménagement de la « plaine de jeux » communale (stade + tennis + aire de jeux + terrains de basket + Auron + Canal).

Enfin, à plus long terme, une réflexion est engagée sur le réaménagement de la salle des fêtes avec comme objectifs l'amélioration de la performance énergétique et de la performance acoustique.

Là encore, nous nous rapprochons des services de l'agglomération en rencontrant le 15 juillet 2014 un spécialiste de ces questions.

- Monsieur Stéphane GARCIA fait le point sur l'organisation du 13 juillet avec les représentants des associations communales qui se sont positionnées pour aider à l'organisation de cette manifestation.
- Monsieur Michel NEMOZ informe Madame le Maire et les Conseillers qu'il est en attente d'une réponse de ORANGE pour l'acquisition de 2 téléphones portables.